

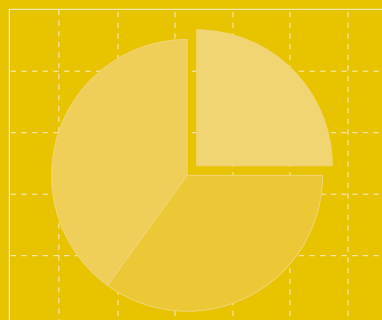
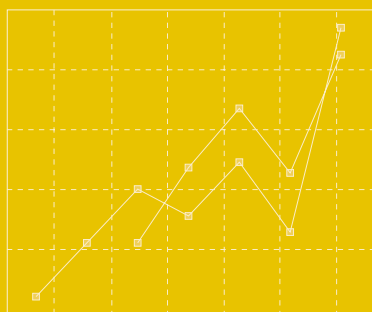
COLLECTION les documents de référence

MODIFICATIONS

AUX

MUNICIPALITÉS

DU QUÉBEC



Ce document présente l'ensemble des modifications aux municipalités du Québec pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2000.

Chacune des modifications municipales a fait l'objet d'une publication préalable dans la *Gazette officielle du Québec* ou encore dans le recueil des *Lois du Québec*. Ces sources de renseignements sont considérées comme officielles en ce qu'elles indiquent la date d'entrée en vigueur des transformations municipales.

Cette revue annuelle regroupe l'ensemble de l'information publiée dans les bulletins mensuels d'information intitulés *Modifications aux municipalités du Québec*. Toutefois, la plupart des rubriques spéciales publiées dans les bulletins mensuels y figurent, notamment celles portant sur les changements d'appartenance à une MRC et celles illustrant les modifications aux découpages territoriaux. Au besoin, on ré-

fèrera à ces derniers pour en extraire les informations désirées.

Le tableau ci-dessous montre sommairement la répartition du nombre total de modifications municipales, selon le type, survenues en 2000.

Modifications municipales, Québec, 2000

Changement de nom	5
Changement de statut juridique	8
Changement de nom et de statut juridique	-
Annexion totale	-
Annexion partielle	14
Constitution en municipalité locale	-
Érection à partir d'un regroupement de municipalités	36
Changement d'appartenance à une MRC	0
Total	63

2000

Cette publication a été réalisée par :

Pierre-François Ricard, chargé de projet

Sous la direction de :

Jean Zal

Pour tout renseignement concernant le contenu de cette publication :

Service des normes et de l'information

Institut de la statistique du Québec

200, chemin Sainte-Foy — 3^e étage

Québec (Québec)

G1R 5T4

Téléphone : (418) 691-2403

Télécopieur : (418) 643-4129

Courriel : normes.information@stat.gouv.qc.ca

Symboles et codes de statut juridique

C	1	Cité
V	2	Ville
VL	3	Municipalité de village
P	4	Municipalité de paroisse
CT	5	Municipalité de canton
CU	6	Municipalité de cantons unis
M	7	Municipalité
R	8	Réserve indienne
NO	9	Territoire non organisé
VC	10	Municipalité de village cri
VN	11	Municipalité de village nordique
VK	12	Municipalité de village naskapi
EI	13	Établissement amérindien
TR	14	Terre réservée aux Cris et aux Naskapis
TI	15	Terre de la catégorie I pour les Inuits

Codes et types de modification

1	Changement de nom
2	Changement de statut juridique
3	Changement de nom et de statut juridique
5	Annexion totale
6	Constitution en municipalité locale
7	Érection à partir d'un regroupement de municipalités
8	Annexion partielle
9	Changement d'appartenance à une MRC

Abréviation

GOQ Gazette officielle du Québec

FCGQ Fichier du code géographique du Québec

Modifications aux municipalités du Québec, 2000

Situation antérieure	Modification		Situation nouvelle	Source	
Nom, statut (Code géographique 1991 - 1981)	Date	Code	Nom, statut (Code géographique 1991 - 1981)		
Lachine, V (66080 – 65420)	}	2000-01-01	7	Lachine, V (66057 – 65410)	GOQ ¹ , partie 2, n° 50 page 6045
Saint-Pierre, V (66050 – 65400)					
L'Islet, V (17075 – 13720)	}	2000-01-01	7	L'Islet-sur-Mer–Saint-Eugène–L'Islet, M (17078 – 13730)	GOQ ² , partie 2, n° 53 page 7086
L'Islet-sur-Mer, M (17080 – 13760)					
Saint-Eugène, P (17050 – 13700)					
Saint-Ulric, VL (08070 – 06660)	}	2000-01-12	7	Rivière-Blanche, M (08073 – 06670)	GOQ, partie 2, n° 2 page 125
Saint-Ulric-de-Matane, P (08075 – 06680)					
Rougemont, VL (55040 – 52360)	}	2000-01-26	7	Rougemont, M (55037 – 52370)	GOQ, partie 2, n° 4 page 507
Saint-Michel-de-Rougemont, P (55035 – 52380)					
Saint-Malachie-d'Ormstown, P (69040 – 69780)	}	2000-01-26	7	Ormstown, M (69037 – 69760)	GOQ, partie 2, n° 4 page 511
Ormstown, VL (69035 – 69740)					
Acton Vale, V (48025 – 40400)	}	2000-01-26	7	Acton Vale, V (48028 – 40420)	GOQ, partie 2, n° 4 page 514
Saint-André-d'Acton, P (48030 – 40440)					
Sainte-Emmélie, P (33075 – 28700)	}	2000-01-26	7	Leclercville, M (33123 – 28690)	GOQ, partie 2, n° 4 page 518
Leclercville, VL (33125 – 28680)					
Saint-Césaire, V (55020 – 52240)	}	2000-01-26	7	Saint-Césaire, V (55023 – 52260)	GOQ, partie 2, n° 4 page 522
Saint-Césaire, P (55025 – 52280)					

Modifications aux municipalités du Québec, 2000 (suite)

Situation antérieure	Modification		Situation nouvelle	Source
Nom, statut (Code géographique 1991 - 1981)	Date	Code	Nom, statut (Code géographique 1991 - 1981)	
Sainte-Anne-des-Monts, V (04040 – 03680)	2000-02-02	7	Sainte-Anne-des-Monts–Tourelle, V (04037 – 03660)	GOQ, partie 2, n° 5 page 917
Tourelle, M (04035 – 03630)				
Rouyn-Noranda, V (86047 – 83692)	2000-02-09	7	Rouyn-Noranda, V (86033 – 83688)	GOQ, partie 2, n° 6 page 1037
Beaudry, M (86025 – 83630)				
L'Isle-Verte, VL (12040 – 08520)	2000-02-09	7	L'Isle-Verte, M (12043 – 08550)	GOQ, partie 2, n° 6 page 1043
Saint-Jean-Baptiste-de-l'Isle-Verte, M (12050 – 08560)				
Weedon, M (41097 – 26370)	2000-02-09	7	Weedon, M (41098 – 26360)	GOQ, partie 2, n° 6 page 1046
Saint-Gérard, VL (41095 – 26350)				
Terrebonne, V (64010 – 63240)	2000-02-19	8 ³	Lachenaie, V (64005 – 62280)	GOQ, partie 1, n° 7 page 165
Lachenaie, V (64005 – 62280)	2000-02-19	8 ³	Terrebonne, V (64010 – 63240)	GOQ, partie 1, n° 7 page 166
Princeville, V (32030 – 34470)	2000-02-23	7	Princeville, V (32033 – 34475)	GOQ, partie 2, n° 8 page 1229
Princeville, P (32035 – 34480)				
Saint-Basile-Sud, VL (34035 – 29320)	2000-03-01	7	Saint-Basile, V (34038 – 29330)	GOQ, partie 2, n° 9 page 1455
Saint-Basile, P (34040 – 29340)				
Saint-Pascal, V (14015 – 10400)	2000-03-01	7	Saint-Pascal, V (14018 – 10410)	GOQ, partie 2, n° 9 page 1459
Saint-Pascal, M (14020 – 10420)				

Modifications aux municipalités du Québec, 2000 (suite)

Situation antérieure	Modification		Situation nouvelle	Source	
Nom, statut (Code géographique 1991 - 1981)	Date	Code	Nom, statut (Code géographique 1991 - 1981)		
Saint-Lin, M (63050 – 62780)	}	2000-03-01	7	Saint-Lin–Laurentides, V (63048 – 62740)	GOQ, partie 2, n° 9 page 1463
Laurentides, V (63045 – 62700)					
Farnham, V (46115 – 54750)	}	2000-03-08	7	Farnham, V (46112 – 54760)	GOQ, partie 2, n° 10 page 1571
Rainville, M (46110 – 54780)					
Sorel, V (53057 – 50730)	}	2000-03-15	7	Sorel-Tracy, V (53052 – 50710)	GOQ, partie 2, n° 11 page 1643
Tracy, V (53045 – 50600)					
Richelieu, V (55055 – 52440)	}	2000-03-15	7	Richelieu, V (55057 – 52460)	GOQ, partie 2, n° 11 page 1646
Notre-Dame-de-Bon-Secours, M (55060 – 52480)					
Beaulac, VL (31005 – 26200)	}	2000-03-15	7	Beaulac-Garthby, M (31008 – 26230)	GOQ, partie 2, n° 11 page 1650
Garthby, CT (31010 – 26250)					
Cap-Chat, V (04045 – 03730)	}	2000-03-15	7	Cap-Chat, V (04047 – 03770)	GOQ, partie 2, n° 11 page 1653
Capucins, M (04050 – 06280)					
Warwick, V (39075 – 34280)	}	2000-03-15	7	Warwick, V (39077 – 34290)	GOQ, partie 2, n° 11 page 1656
Warwick, CT (39080 – 34300)					
Saint-Liguori, P (63065 – 61340)		2000-04-01	8 ³	Crabtree, M (61013 – 58170)	GOQ, partie 1, n° 13 page 314
Saint-Patrice-de-Sherrington, P (68025 – 67400)		2000-04-01	8 ³	Saint-Cyprien-de-Napierville, P (68035 – 67300)	GOQ, partie 1, n° 13 page 315

Modifications aux municipalités du Québec, 2000 (suite)

Situation antérieure	Modification		Situation nouvelle	Source
Nom, statut (Code géographique 1991 - 1981)	Date	Code	Nom, statut (Code géographique 1991 - 1981)	
Daveluyville, M (39155 – 34580)	2000-04-08	2	Daveluyville, V (39155 – 34580)	GOQ, partie 1, n° 14 page 336
Shenley, CT (29035 – 23230)	} 2000-04-19	7	Saint-Honoré-de-Shenley, M (29038 – 23235)	GOQ, partie 2, n° 16 page 2583
Saint-Honoré, P (29040 – 23240)				
Sainte-Sophie, M (75030 – 63280)	} 2000-05-03	7	Sainte-Sophie, M (75028 – 63275)	GOQ, partie 2, n° 18 page 2761
New Glasgow, VL (75025 - 63270)				
Ripon, VL (80075 – 75480)	} 2000-05-03	7	Ripon, M (80078 – 75490)	GOQ, partie 2, n° 18 page 2764
Ripon, CT (80080 – 75500)				
Saint-Gérard-Majella, P (60045 – 62420)	2000-05-24	8 ^{3,4}	Crabtree, M (61013 – 58170)	GOQ, partie 2, n° 21 page 2966
Saint-Gérard-Majella, P (60045 – 62420)	2000-05-24	8 ^{3,4}	Saint-Paul, M (61005 – 58130)	GOQ, partie 2, n° 21 page 2966
La Minerve, M (78130 – 76260)	2000-06-10	8 ³	Labelle, M (78120 – 76200)	GOQ, partie 1, n° 23 page 619
Marieville, V (55045 – 52400)	} 2000-06-14	7	Marieville, V (55048 – 52410)	GOQ, partie 2, n° 24 page 3527
Sainte-Marie-de-Monnoir, P (55050 – 52420)				
L'Île-du-Havre-Aubert, M (01010 – 01180)	} 2000-06-14	7	L'Île-du-Havre-Aubert, M (01008 – 01165)	GOQ, partie 2, n° 24 page 3531
L'Île-d'Entrée, VL (01005 – 01150)				
Saint-Casimir, M (34075 – 29500)	} 2000-06-21	7	Saint-Casimir, M (34078 – 29515)	GOQ, partie 2, n° 25 page 3691
Saint-Casimir, P (34080 – 29520)				

Modifications aux municipalités du Québec, 2000 (suite)

Situation antérieure	Modification		Situation nouvelle	Source	
Nom, statut (Code géographique 1991 - 1981)	Date	Code	Nom, statut (Code géographique 1991 - 1981)		
Cascapédia, M (05077 – 04400)	2000-06-26	1	Cascapédia–Saint-Jules, M (05077 – 04400)	GOQ, partie 1, n° 25 page 657	
L'Assomption, V (60027 – 62160)	}	2000-07-01	7	L'Assomption, V (60028 – 62190)	GOQ, partie 2, n° 26 page 3863
Saint-Gérard-Majella, P (60045 – 62420)					
Lafontaine, V (75035 – 63350)	2000-07-03	8 ³	Prévost, V (75040 – 63400)	GOQ, partie 1, n° 26 page 672	
Lachenaie, V (64005 – 62280)	2000-07-22	8 ³	Charlemagne, V (60005 – 62260)	GOQ, partie 1, n° 29 page 750	
L'Île-aux-Coudres, M (16028 – 12170)	}	2000-08-23	7	L'Isle-aux-Coudres, M (16023 – 12140)	GOQ, partie 2, n° 34 page 5625
La Baleine, M (16025 – 12120)					
Pouliaries, M (87035 – 84380)	2000-09-09	8 ³	Taschereau, M (87045 – 84410)	GOQ, partie 1, n° 36 page 917	
Kingsey Falls, M (39097 – 41140)	2000-09-16	2	Kingsey Falls, V (39097 – 41140)	GOQ, partie 1, n° 37 page 937	
Lac-Nominingue, M (79030 – 76440)	2000-09-16	1	Nominingue, M (79030 – 76440)	GOQ partie 1, n° 37 page 937	
Saint-Esprit, P (63030 – 61200)	2000-09-16	2	Saint-Esprit, M (63030 – 61200)	GOQ partie 1, n° 37 page 937	
Carleton, V (06010 – 04480)	}	2000-10-04	7	Carleton–Saint-Omer, V (06013 – 04490)	GOQ, partie 2, n° 40 page 6507
Saint-Omer, P (06015 – 04500)					
Mirabel, V (74005 – 73650)	2000-10-27	8 ³	Lachute, V (76020 – 74230)	GOQ ⁵ , partie 2, n° 46 page 6895	
Larouche, P (94080 – 94440)	2000-10-28	2	Larouche, M (94080 – 94440)	GOQ, partie 1, n° 43 page 1079	

Modifications aux municipalités du Québec, 2000 (suite)

Situation antérieure	Modification		Situation nouvelle	Source
Nom, statut (Code géographique 1991 - 1981)	Date	Code	Nom, statut (Code géographique 1991 - 1981)	
L'Islet-sur-Mer–Saint-Eugène–L'Islet, M (17078 – 13730)	2000-11-11	1	L'Islet, M (17078 – 13730)	GOQ, partie 1, n° 45 page 1109
Rivière-Blanche, M (08073 – 06670)	2000-11-11	1	Saint-Ulric, M (08073 – 06670)	GOQ, partie 1, n° 45 page 1109
Sainte-Anne-du-Sault, P (39150 – 34600)	2000-11-18	2	Sainte-Anne-du-Sault, M (39150 – 34600)	GOQ, partie 1, n° 46 page 1133
Mont-Tremblant, M (78105 – 63780)	} 2000-11-22	7	Mont-Tremblant, V (78102 – 63750)	GOQ, partie 2, n° 47 page 6971
Saint-Jovite, V (78080 – 63740)				
Saint-Jovite, P (78085 – 63760)				
Lac-Tremblant-Nord, M (78125 – 76150)				
Saint-André–Carillon, M (76008 – 74140)	2000-11-25	1	Saint-André-d'Argenteuil, M (76008 – 74140)	GOQ, partie 1, n° 47 page 1155
Saint-Pie, VL (54005 – 40120)	2000-11-25	2	Saint-Pie, V (54005 – 40120)	GOQ, partie 1, n° 47 page 1156
Saint-Ferdinand, M (32015 – 27350)	} 2000-11-29	7	Saint-Ferdinand, M (32013 – 27340)	GOQ, partie 2, n° 48 page 7081
Vianney, M (32005 – 27310)				
Bernierville, VL (32010 – 27330)				
Papineauville, VL (80035 – 75240)	} 2000-11-29	7	Papineauville, M (80037 – 75250)	GOQ, partie 2, n° 48 page 7086
Sainte-Angélique, P (80040 – 75260)				
Saint-Joseph-de-Sorel, V (53050 – 50650)	2000-12-06	8 ^{3,4}	Sorel-Tracy, V (53052 – 50710)	GOQ, partie 2, n° 49 page 7267

Modifications aux municipalités du Québec, 2000 (suite)

Situation antérieure	Modification		Situation nouvelle	Source
Nom, statut (Code géographique 1991 - 1981)	Date	Code	Nom, statut (Code géographique 1991 - 1981)	
Sorel-Tracy, V (53052 – 50710)	2000-12-06	8 ^{3,4}	Saint-Joseph-de-Sorel, V (53050 – 50650)	GOQ, partie 2, n° 49 page 7267
Lanoraie-D’Autray, M (52020 – 49200)	} 2000-12-06	7	Lanoraie, M (52017 – 49190)	GOQ, partie 2, n° 49 page 7268
Saint-Joseph-de-Lanoraie, P (52015 – 49180)				
Saint-Hippolyte, P (75045 – 63480)	2000-12-09	8 ³	Piedmont, M (77030 – 63460)	GOQ, partie 1, n° 49 page 1203
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, M (22005 – 29130)	2000-12-09	2	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, V (22005 – 29130)	GOQ, partie 1, n° 49 page 1204
Nicolet, V (50070 – 33660)	} 2000-12-27	7	Nicolet, V (50072 – 33670)	GOQ, partie 2, n° 52 page 7721
Nicolet-Sud, M (50080 – 33700)				
Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet, P (50075 – 33680)				
Cap-Santé, M (34030 – 29300)	2000-12-30	2	Cap-Santé, V (34030 – 29300)	GOQ, partie 1, n° 52 page 1274

1. Cette modification est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2000 selon le paragraphe 22 du décret 1276-99, publié dans la GOQ du 8 décembre 1999.
2. Cette modification est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2000, selon le paragraphe 29 du décret 1410-99, publié dans la GOQ du 29 décembre 1999.
3. Dans le cas d’une annexion partielle (code 8) ou totale (code 5), il faut comprendre que le territoire touché par l’annexion, faisant partie de l’entité mentionnée dans la colonne « Situation antérieure », est rattaché à l’entité mentionnée dans la colonne « Situation nouvelle ».
4. Dans le cas présent, il s’agit plutôt, sur le plan juridique, d’un redressement de limites territoriales entre les deux municipalités impliquées; il est traité ici comme une annexion partielle aux fins du système informatique du code géographique.
5. Cette modification, publiée dans la GOQ du 15 novembre 2000, est entrée en vigueur le 27 octobre 2000 selon l’article 12 du projet de loi 225, Loi concernant l’annexion d’un territoire à celui de la Ville de Lachute.

Fichier du code géographique du Québec

MODIFICATIONS AUX DÉCOUPAGES TERRITORIAUX

I. Changement de nom d'une région administrative (1997)

Le nom de la région administrative de Québec (03) est modifié par le décret 1437-99 du 15 décembre 1999 « Concer-
nant l'appellation de la région administrative de Québec » publié dans la *Gazette officielle du Québec* du 5 janvier 2000
(partie 2, n° 1, page 42). Ce changement entre en vigueur à la date de l'adoption du décret.

Le texte du décret mentionne que dans une phrase on lira « région de la capitale nationale » et, dans un tableau, on aura
la forme « La capitale nationale » au lieu de « Québec ».

Cependant, la Commission de toponymie a examiné le dossier du changement de toponyme pour cette région admi-
nistrative lors de l'assemblée des commissaires tenue le 21 janvier 2000. En conformité avec ses règles d'écriture
habituelles, la Commission a rectifié la graphie figurant dans le décret de la façon suivante : dans le corps d'un texte on
lira : « **région de la Capitale-Nationale** » et, dans un tableau, on aura la forme « **Capitale-Nationale** », sans l'article
la.

Code de région administrative	Nom de région administrative
03	Capitale-Nationale

Ce nom de région s'écrit suivant les règles d'écriture toponymiques courantes, c'est-à-dire avec une majuscule initiale
pour chacun des composants de l'élément spécifique et un trait d'union entre ceux-ci. Un exemple de cas analogue est
celui de Côte-Nord. La graphie recommandée par la Commission de toponymie sera officialisée par publication ulté-
rieure cette année dans la *Gazette officielle du Québec*; il est cependant préférable de s'y conformer dès maintenant.

Ce changement de nom est dorénavant inscrit au Fichier du code géographique.

2. Nouvelles régions touristiques (2000)

Les régions touristiques (RT) définies par Tourisme Québec couvrent les territoires des associations touristiques régionales (ATR). Tourisme Québec diffuse de nombreuses informations sur les activités touristiques des résidents du Québec et de ceux de l'extérieur selon ce découpage territorial. Dans les enquêtes récurrentes que l'Institut de la statistique du Québec mène pour cet organisme, les données recueillies sont organisées selon cette base territoriale spécifique.

Tourisme Québec a décidé de remplacer la région touristique de Mauricie–Bois-Francs par deux nouvelles régions : la région touristique de la Mauricie et la région touristique du Centre-du-Québec, à l'image des régions administratives de 1997 correspondantes. Conséquemment, cette décision porte le nombre de régions touristiques de 19 à 20. À l'instar des 18 autres régions touristiques non concernées par cette révision administrative, celles de la Mauricie et du Centre-du-Québec respectent intégralement les limites actuelles des municipalités régionales de comté (MRC). Leur composition respective est la suivante :

- Région de la Mauricie (07)
 - Francheville (37)
 - Le Centre-de-la-Mauricie (36)
 - Le Haut-Saint-Maurice (90)
 - Maskinongé (51)
 - Mékinac (35)
- Région du Centre-du-Québec (20)
 - Arthabaska (39)
 - Bécancour (38)
 - Drummond (49)
 - L'Érable (32)
 - Nicolet-Yamaska (50)

Par ailleurs, un changement de nom est apporté. La région touristique du Nouveau-Québec devient celle du Nord-du-Québec.

Du point de vue de la **codification numérique**, il a été décidé de ne remanier qu'en partie la séquence des codes des régions. Alors que la région de la Mauricie–Bois-Francs était identifiée par le code 07, ce même code servira désormais à identifier en exclusivité la nouvelle région de la Mauricie. Par ailleurs, la nouvelle région du Centre-du-Québec a reçu le code 20, consécutif au code 19 attribué à la région de Laval. La liste complète des codes et des noms des régions touristiques est présentée dans le tableau ci-dessous.

Codes et noms des régions touristiques (2000)

Code	Nom	Code	Nom
01	Îles-de-la-Madeleine	11	Laurentides
02	Gaspésie	12	Montréal
03	Bas-Saint-Laurent	13	Outaouais
04	Québec	14	Abitibi-Témiscamingue
05	Charlevoix	15	Saguenay–Lac-Saint-Jean
06	Chaudière-Appalaches	16	Manicouagan
07	Mauricie	17	Duplessis
08	Cantons-de-l'Est	18	Nord-du-Québec
09	Montérégie	19	Laval
10	Lanaudière	20	Centre-du-Québec

Source : Tourisme Québec, Direction de la recherche et du développement, *Liste de référence des MRC – région touristique – région administrative*, avril 1999 et correspondance administrative (mars 2000).

Cette information est désormais consignée au fichier du code géographique comme suit :

- positions 294-295 pour le **code** de région touristique;
- positions 331-360 pour le **nom** de région touristique.

3. Municipalité régionale de comté (MRC)

- Changement de nom de la MRC de Denis-Riverin

Le nom de la MRC de Denis-Riverin est changé pour celui de la MRC de la Haute-Gaspésie par l'avis publié par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, le 27 mai 2000 (GOQ, partie 1, n° 21, page 586).

Sommaire du changement

Ancien toponyme	Nouveau toponyme
Denis-Riverin (04)	La Haute-Gaspésie (04)

Ce changement de nom est dorénavant inscrit dans le Fichier du code géographique.

4. Districts de centre local de services communautaires (CLSC) d'avril 2000

- Changements de noms et de codes

Ces territoires opérationnels du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ont connu plusieurs changements de limites qui ont affecté les régions socio-sanitaires de Chaudière-Appalaches (12) – de l'Estrie (05), de la Mauricie et du Centre-du-Québec (04) dans le cas du transfert de la municipalité d'Ulverton, de la MRC de Drummond à celle du Val-Saint-François – et de façon plus significative celle de la Montérégie (16). On se référera au document technique du MSSS¹ pour la liste complète des composantes de ce territoire.

Situation antérieure		Situation nouvelle	
Code	Nom	Code	Nom
12701	Saint-Jean-Port-Joli	12702	L'Islet
12703	Saint-Pamphile		
16103	Vaudreuil-Soulanges	16001	Vaudreuil-Soulanges
16102	Haut-Saint-Laurent	16002	Haut-Saint-Laurent
16104	Beauharnois-Salaberry	16003	Valleyfield-Beauharnois
16101	Châteauguay	16004	Châteauguay-Mercier
16405	Les Jardins de Napierville	16005	Les Jardins de Napierville
15305	La Prairie	16006	Saint-Constant-Laprairie
16304	Brossard	16007	Brossard-Saint-Lambert
16308	Longueuil-Ouest	16008	Longueuil-Ouest
16307	Longueuil-Est	16009	Longueuil-Est
16306	Saint-Hubert	16010	Saint-Hubert
16301	Lajemmerais	16011	Lajemmerais
16406	Haut-Richelieu	16012	Saint-Jean-sur-Richelieu-Saint-Luc
16204	Vallée-du-Richelieu	16013	Saint-Bruno-Beloeil-Saint-Hilaire
16402	Rouville	16014	Chambly-Carignan-Marieville
16201	Bas-Richelieu	16015	Bas-Richelieu
16203	Les Maskoutains	16016	Les Maskoutains
16401	Brome-Missisquoi	16017	Cowansville-Farnham-Bedford
16206	Haute-Yamaska	16018	Granby-Shefford-Bromont
16205	Acton	16019	Acton

Ces changements de codes et de noms (indiqués en caractères gras) sont dorénavant implantés dans le Fichier du code géographique aux positions 631-635 pour le code et aux positions 636 à 690 pour le nom dans l'enregistrement de base dit de type 1 et dans l'enregistrement complémentaire de type 3, aux positions 521 à 525 pour le code et aux positions 526 à 580 pour le nom.

1. Ministère de la Santé et des Services sociaux, Service de l'analyse statistique, *Codes et noms des territoires RSS, CLSC (et MRC correspondantes) et des établissements CLSC*, mars 2000.

5. Codification géographique du Québec – maintien du système de codification géographique à 5 chiffres actuel

Le système de codification géographique de 1991

Au 1^{er} janvier 1991, l'Institut de la statistique du Québec a procédé à une refonte du code géographique du Québec, en prenant en considération plusieurs facteurs et critères, dont principalement :

- le respect de principes de base et la rencontre des objectifs fondamentaux poursuivis en matière de codification géographique, soit l'identification distincte de chacune des entités géographiques de base au Québec (les municipalités et les territoires équivalents) à travers une structure hiérarchique basée sur le découpage territorial des municipalités régionales de comté et les territoires équivalents;
- la faisabilité technique et les modalités de gestion du changement.

Dans le système de codification de 1991, les deux premiers chiffres du code géographique à cinq chiffres identifient les municipalités régionales de comté et les territoires équivalents, alors que les trois derniers chiffres identifient les municipalités et les territoires équivalents à l'intérieur de leur MRC d'appartenance.

Cette codification respecte les principes de base d'une classification géographique normalisée (voir le document de référence *Refonte du code géographique du Québec, 1^{er} janvier 1991*, chapitre 2, « Le nouveau code géographique ») :

- le champ d'application : tout le territoire sans exception, sans exclusion et sans chevauchement des niveaux géographiques visés;
- la structure hiérarchique : concept d'emboîtement total et intégral du niveau inférieur dans le niveau supérieur;
- le type de codification : exclusivement numérique, ce qui facilite la saisie et le traitement des données;
- la stabilité et la flexibilité : souplesse quant à la création ou à la dissolution éventuelle de codes géographiques et maintien de la stabilité et de la durée du système de codification.

La création des communautés métropolitaines en remplacement des communautés urbaines

Le projet de loi n° 134 Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal et le projet de loi n° 170 Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais (adopté le 22 décembre 2000) amène la création de trois organismes régionaux dans les régions métropolitaines concernées : la Communauté métropolitaine de Montréal (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001), la Communauté métropolitaine de Québec (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002) et un organisme similaire, la Commission conjointe d'aménagement de l'Outaouais (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002). Ces deux communautés métropolitaines et l'organisme similaire sont confinés à des compétences stratégiques à l'échelle de l'ensemble de leur territoire. Parmi l'éventail des compétences prévues (aménagement du territoire, transport en commun, logement social, développement économique, environnement, etc.), certaines seront exercées soit au niveau des communautés métropolitaines, soit au niveau des nouvelles grandes villes, soit encore au niveau des MRC existantes. Un ensemble complexe de projets de loi (n°s 110, 124, 134, 170, etc.) découle du livre blanc sur la réorganisation municipale.

Au plan territorial, on lit dans le sommaire du livre blanc *La réorganisation municipale*, au point 5.2 : « Le territoire des communautés métropolitaines correspondra sensiblement à celui de leur région métropolitaine de recensement (RMR). Ce territoire pourra cependant différer de celui de la RMR en raison de certaines situations particulières [...] L'orientation retenue étant de ne pas remettre en cause le découpage actuel des MRC, certaines d'entre elles se retrouveront dans une situation où la partie de leur territoire comprise dans la RMR fera partie de la communauté métropolitaine, tandis que l'autre partie en sera exclue ». Cette situation de chevauchement s'est avérée pour la CMM, alors qu'au contraire le territoire de la CMQ comprend deux nouvelles grandes villes et des municipalités régionales de comté (MRC) entières (c'est la même situation dans l'Outaouais).

Le maintien des MRC actuelles étant confirmé, il s'ensuit donc une superposition entre leur territoire et celui des futures communautés métropolitaines, voire un chevauchement de limites dans un cas. Le découpage territorial des communautés métropolitaines ne respecte pas certains principes de base de la codification géographique type :

- ce découpage territorial n'est pas exhaustif (à l'encontre du principe du champ d'application);
- ce découpage entraîne un chevauchement de limites et ne tient pas compte du concept d'emboîtement (à l'encontre du principe de la structure hiérarchique);
- ce découpage va aussi à l'encontre du principe de stabilité, du fait de dispositions particulières sur la modification éventuelle des limites des communautés métropolitaines.

En conséquence de ce non-respect des principes, le découpage des nouvelles communautés métropolitaines ne peut être considéré comme une base du code géographique et sera traité comme n'importe quel autre découpage territorial québécois (dans un champ distinct du fichier du code géographique).

Conclusion

Le système de codification géographique de 1991 est maintenu intégralement par l'Institut de la statistique du Québec. La durabilité et la stabilité d'un système de codification géographique contribuent à la continuité des séries chronologiques de données, à la minimisation des incidences informatiques et des coûts de changements dans les systèmes d'information géographique.

Les cas éventuels de regroupements de municipalités sont déjà balisés par les procédures d'attribution de codes prévues par l'ISQ. Pour les cas éventuels de regroupements de MRC, ils peuvent être gérés par le système de codification actuel. En effet, des règles complémentaires sous la forme de catégories et de sous-catégories de codes ont été définies pour pallier à ce type de regroupements (pour plus d'information, voir le document de référence *Refonte du code géographique du Québec, 1^{er} janvier 1991*, annexe 2, « Règles techniques additionnelles de codification »).

Institut de la statistique du Québec
Janvier 2001

Modifications aux municipalités du Québec

Changement d'adresse

Veillez remplir le présent avis et le retourner à :

Institut de la statistique du Québec
Service des normes et de l'information
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec)
G1R 5T4

Nom : _____

Numéro d'abonné
(s'il y a lieu) : _____
(numéro inscrit sur l'étiquette)

Ancienne adresse :

Nouvelle adresse :

Pour tout renseignement concernant l'ISQ
et les données statistiques qui y sont disponibles,
s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 5T4
Téléphone : (418) 691-2401

ou

Téléphone : 1 800 463-4090
(aucuns frais d'appel)

Site WEB : <http://www.stat.gouv.qc.ca>

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Premier trimestre 2001
ISSN 0843-8250

Tirage limité.
Toute reproduction ou utilisation du contenu
de cette publication est autorisée à condition
de mentionner la source.

Février 2001